

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PIZAY****Séance du 20 MARS 2026**

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 14  
Nombre de Votants : 15 (dont 1 pouvoir)

**L'an deux mille vingt-six, le vendredi 20 mars, à 19h30, le conseil Municipal de la commune de PIZAY, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale faite le lundi 16 mars 2026, sous la présidence de Monsieur Marc GRIMAND, Maire.**

**Etaient présents :** Mesdames AVOSCAN Brigitte, BENALI Sabrina, LORIZ Isabelle, MORADI Mahsa, PANNETIER Jocelyne, ROGER Amandine et Messieurs CHAPOLARD Christian, CHARLES Cyril, DUPORGE David, FLAMENT Joachim, JOSSERAND Jean-Michel, POIRSON Philippe, SEGARRA Steeven.

**Était excusée :** Mme VALETTE Laurence (donne pouvoir à Mme Jocelyne PANNETIER)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire prise au sein du conseil (le benjamin de l'assemblée) : M. FLAMENT Joachim a obtenu la majorité des suffrages et a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : Fixation du nombre d'adjoints**

Le conseil municipal, dès lors présidé par le nouveau maire, détermine le nombre des adjoints, dans la limite de 30% de l'effectif légal du conseil, arrondi à l'entier inférieur.

Les adjoints sont élus au scrutin de liste. Cette liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Le Maire et le premier adjoint peuvent être de même sexe.

Considérant que le Conseil Municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**D'APPROUVER** la création de 3 postes d'adjoints au Maire.

Fait et délibéré à Pizay, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Marc GRIMAND



Délibération rendue exécutoire le : 23/03/2026  
Après affichage et publication du : 23/03/2026  
Le Maire,  
Marc GRIMAND

